

**Assemblée Générale ordinaire de la société ARTES pour le Jeudi
28 Mai 2009 à la maison de l'entreprise (IACE) les berges du lac à
10 H 30.**

Ordre de jour

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, s'il y a lieu des dits rapports, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2008
- Quitus pour l'exercice 2008 aux administrateurs, et fixation des jetons de présence;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2008.
- Approbation des états financiers consolidés.
- Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes, ou désignation d'un nouveau.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS (Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 28 Mai 2009) à la maison de l'entreprise (IACE) Les berges du lac à 10 H 30

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve les dits rapports, états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. Approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés , approuve les rapports et états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2008 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2008	= 19 454 827 DT.
- Réserves légales	= - 715 627 DT.

- Solde du bénéfice net de l'exercice 2008	= 18 739 200 DT.
- Dividendes 0,600 DT par action soit	= 15 300 000 DT.

- Le solde à affecter aux résultats reportés	= 3 439 200 DT.

L'Assemblée Générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,600 DT par action, soit un montant total de 15 300 000 DT et fixe la date de distribution des dividendes à partir du/.../2009.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler /nommer un co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans soit pour les exercices 2009, 2010 et 2011, le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution.

L'assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2008.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution.

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs à raison de 500 DT net par an et par administrateur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat de quatre administrateurs :

- M. MONCEF MZABI ;
- M . MZOUGHJI MZABI ;
- M . MOHAMED SADOK MZABI ;
- Société DALMAS ;

Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2009, 2010 et 2011. Les mandats respectifs des quatre administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution.

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à